Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_142_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « BATTERIE-FANFARE LA GESSIENNE » (7.5)

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation du Conseil :	**23 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation :	**23 octobre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENNINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, ASSENARE, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, VUILLIOT, PELLETIER, MARTINEZ et Messieurs LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, PUGNET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme PONTILLE donne pouvoir à Mme PELLETIER,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme GAYET-CHICHIGNOUD donne pouvoir à Mme MARTINEZ,
M. MORENO donne pouvoir à M. REI,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. LOUHACHI donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme COSSARD
M. BOCQUET donne pouvoir à M. FILLION.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que l'association « Batterie-Fanfare La Gessienne » a maintenu son stand de restauration lors des festivités de la Fête nationale organisées par la Ville, nonobstant la faible fréquentation prévisible du fait de l'interdiction préfectorale de tirer le feu d'artifice en raison des conditions climatiques de sécheresse,

CONSIDÉRANT la perte financière subie par l'association « Batterie-Fanfare La Gessienne » à cette occasion,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

CONSIDÉRANT l'implication constante de cette association dans la vie communale et les événements organisés par la Ville, et l'intérêt pour celle-ci de la soutenir,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association « Batterie-Fanfare La Gessienne » une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000€.

Monsieur SIGAUD ne prend pas part au vote.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 novembre 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 novembre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261103-2026_142_DEL-DE